

Dans l'affaire de la faillite de:

9240-9192 QUÉBEC INC. (No Surintendant: 43-3410198), aussi connu sous SIMARD 2011, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires au 1841, boul. Wilfrid-Hamel, QUÉBEC (Qc) G1N 3Y9

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions sont demandées par le syndic soussigné pour l'achat des actifs décrits plus bas. Nous demandons que les soumissions nous soient transmises, **par courriel seulement avant 16:30 heures, le mercredi 2 septembre 2026**, à l'adresse spécifique suivante : soumissionsquebec@rmrsyndics.com, et dans l'objet du courriel, la mention **SOUSSION 9240-9192 QUÉBEC INC. (SIMARD 2011)** devra être inscrite. Le formulaire nécessaire pour le dépôt de la soumission pourra être obtenu des représentants du syndic lors de la visite des actifs ou directement du gestionnaire des actifs dont les coordonnées apparaissent plus loin dans le présent appel d'offres. Ce formulaire devra être dûment complété et joint au courriel des soumissionnaires.

L'ouverture des soumissions aura lieu à l'heure et la journée indiquées plus haut. Les soumissionnaires ne pourront assister à l'ouverture des soumissions, mais le résultat leur sera communiqué par courriel dès que possible.

<u>LOT 1</u>	Équipement spécialisé (1E-001 à 1E-017) VALEUR APPROXIMATIVE :	48 000,00 \$
<u>LOT 2</u>	Équipement (2E-001 à 2E-015) VALEUR APPROXIMATIVE :	13 900,00 \$
<u>LOT 3</u>	Remorque de l'année 2015 (3R-001) marque MAXI-ROULE, modèle LOW66123TG, # de série 2MXUA4B31FD060349. VALEUR APPROXIMATIVE :	2 500,00 \$
<u>LOT 4</u>	Fourgonnette de l'année 2009 (4V-001) marque GMC, modèle Savana, # de série 1GTGG29C691166436. VALEUR APPROXIMATIVE :	700,00 \$
<u>LOT 5</u>	Chariot élévateur au propane (5R-001) marque ALLIS-CHALMERS, modèle FP 50, # de série 27210009. VALEUR APPROXIMATIVE :	3 000,00 \$
<u>LOT 6</u>	Marchandises (6M-001) VALEUR APPROXIMATIVE :	25 000,00 \$

Suivant l'ouverture des soumissions et l'annonce du ou des soumissionnaires retenus, ce ou ces derniers devront effectuer un virement représentant au minimum 15% du montant de la soumission pour les lots 1 à 6, au plus tard vingt-quatre (24) heures suivant la confirmation que leur offre est retenue.

INSPECTION DE L'ACTIF

La visite des actifs aura lieu **sur rendez-vous seulement. Les intéressés devront prendre préalablement rendez-vous avec le représentant du gestionnaire d'actifs.**

Afin de prendre rendez-vous ou pour obtenir de plus amples informations, les intéressés devront communiquer avec M. Rémy Gingras au 819-375-6315 (r Gingras@sigtr.com) et/ou Mme Nadia Boily au 581-308-9895 (nadia@asselinboutet.com).

AUTRES CONDITIONS ET RESERVES SE RAPPORTANT A LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des biens faisant l'objet de la présente vente ou sera transmis par courriel ou télécopieur sur demande, adressée au gestionnaire des actifs mentionné plus haut. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Le syndic ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions. Le syndic ne s'engage à fournir que les documents qui sont déjà en sa possession. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'effectuer toutes les vérifications appropriées afin de s'assurer que les biens adjugés se conforment bien à l'utilisation qui leurs sont destinés.

Québec, le 21 août 2026

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., SYNDIC
aux biens de **9240-9192 QUÉBEC INC.**

**FORMULAIRE POUR LE DÉPÔT DE SOUMISSIONS ET
CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS**

DOSSIER : 9240-9192 QUÉBEC INC. (SIMARD 2011)

NOM DU SOUMISSIONNAIRE (en lettres carrées): _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COURRIEL : _____

(en lettres carrées)

NOS TÉLÉPHONE : BUR. : _____ RÉS./CELL. : _____

SOUMISSION

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION	DÉPÔT DE 15% DU MONTANT DE LA SOUMISSION
1	Équipement spécialisé (1E-001 à 1E-017)		
2	Équipement (2E-001 à 2E-015)		
3	Remorque de l'année 2015 (3R-001) marque MAXI-ROULE, modèle LOW66123TG, # de série : 2MXUA4B31FD060349.		
4	Fourgonnette de l'année 2009 (4V-001) marque GMC, modèle Savana, # de série : 1GTGG29C691166436.		
5	Chariot élévateur au propane (5R-001) marque ALLIS-CHALMERS, modèle FP 50, # de série 27210009.		
6	Marchandises (6M-001)		

COORDONNÉES POUR LE TRANSFERT BANCAIRE DU DÉPÔT REQUIS DE 15%

*Suivant l'ouverture des soumissions et l'annonce du ou des soumissionnaires retenus, ce ou ces derniers devront effectuer un virement représentant au minimum 15% du montant de la soumission pour les lots 1 à 6, au plus tard vingt-quatre (24) heures suivant la confirmation que leur offre est retenue.

Par transfert bancaire :

Bénéficiaire : Roy, Métivier, Roberge Inc., Syndic
No Institution : 006 Banque Nationale
No Transit : 12721 (Banque Nationale du Canada, 2600, boul. Laurier, bureau 156, Québec)
No Compte : 01 436 24 (En fidéicomis seulement pour 9240-9192 Québec inc.)

La preuve de confirmation du transfert bancaire doit accompagner le formulaire de soumissions, à transmettre par courriel seulement à soumissionsquebec@rmrsyndics.com.

OU

Par virement Interac :

Courriel : jlaferriere@rmrsyndics.com
Question : SIMARD 2011
Réponse : 231920113

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Toutes les soumissions devront être transmises au syndic soussigné par courriel seulement avant 16 :30 heures, le mercredi 2 septembre 2026, à l'adresse spécifique suivante : soumissionsquebec@rmrsyndics.com, et dans l'objet du courriel, la mention **SOUMISSION 9240-9192 QUÉBEC INC. (SIMARD 2011)**, devra être inscrite et le présent formulaire dûment complété devra être joint au courriel, ainsi que la preuve du transfert et/ou virement Interac. Les soumissionnaires ne pourront assister à l'ouverture des soumissions, mais le résultat leur sera communiqué par courriel dès que possible.

REMARQUES – CONDITIONS (s'il y a lieu) :

DATE : _____

SIGNATURE : _____

Nom du signataire (en lettres moulées)

AVIS GÉNÉRAL AUX SOUMISSIONNAIRES

À titre de syndic à la faillite de **9192 QUÉBEC INC. (SIMARD 2011)** (ci-après appelée la Débitrice et/ou la compagnie Débitrice), *Roy, Métivier, Roberge Inc.* (ci-après « le syndic ») sollicite des soumissions pour l'achat de ses droits, titres et intérêts dans les actifs de **9192 QUÉBEC INC. (SIMARD 2011)**. À cette fin, le présent document a été préparé exclusivement afin de fournir aux soumissionnaires de l'information utile afin de les aider à déposer une offre d'achat.

Les informations contenues dans le présent document ont principalement été obtenues de la Débitrice en faillite et de la firme *SIG – Service d'inventaire Gingras* qui a été mandatée par le syndic soussigné afin de produire le document d'inventaire qui a servi à préparer le présent appel d'offres.

L'information contenue dans le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou audit de la part du syndic soussigné. De plus, le soussigné n'offre aucune garantie quant à la quantité, la qualité ou la valeur économique des biens offerts en vente.

De plus, d'autres informations, non contenues au présent document, pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux promettants-acquéreurs de se faire une opinion définitive sur l'opportunité de déposer une offre en regard des biens offerts en vente dans le présent appel d'offres.

En déposant une soumission dans le présent appel d'offres, le promettant-acquéreur reconnaît qu'il s'est basé sur ses propres connaissances, ses propres investigations ainsi que sur le résultat de l'inspection qu'il a fait des actifs offerts en vente afin de se satisfaire de la valeur des actifs.

Finalement, la présente vente par soumission est sujette aux conditions et réserves qui apparaissent plus loin dans le présent document.

CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DE BIENS

1 LES BIENS OFFERTS EN VENTE

- 1.1 La soumission déposée en regard du présent dossier de faillite porte sur les biens décrits au document d'appel d'offres. En cas de disparité avec le document d'inventaire c'est le document d'appel d'offres qui prime.
- 1.2 Le soumissionnaire reconnaît que, le cas échéant, les quantités dont il est fait état à l'appel d'offres ou au document d'inventaire sont approximatives et ne sont fournies qu'à titre indicatif.
- 1.3 Le syndic se réserve le droit d'annuler sans motif et en tout temps le processus de demande de soumissions et le soumissionnaire reconnaît qu'il ne pourra réclamer quelque indemnité que ce soit à la suite de cette décision.
- 1.4 Nonobstant toutes indications à l'effet contraire, les biens sujets à des crédits-baux ou à des droits de propriété en faveur des tiers ne font pas partie des biens offerts dans le présent appel d'offres.

2 LE MONTANT OFFERT

- 2.1 À moins d'instructions différentes dans le document d'appel d'offres, les soumissions autres que pour les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt visé fait à l'ordre du syndic dont le montant ne représente pas moins de quinze pour cent (15 %) du montant de la soumission.
- 2.2 À moins d'instructions différentes dans le document d'appel d'offres, des soumissions portant sur les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt visé fait à l'ordre du syndic dont le montant ne représente pas moins de cinq pour cent (5 %) du montant de la soumission.
- 2.3 Une soumission pour plus d'un lot doit indiquer le montant pour chaque lot séparément. À défaut, les ajustements seront calculés au prorata du prix total offert et du total du prix indiqué à l'inventaire pour lesdits lots. L'adjudicataire doit accepter les ajustements qui s'ensuivent.
- 2.4 Le soumissionnaire accepte qu'aucun ajustement du montant offert ne pourra être demandé, sauf en cas de disparité importante entre la quantité indiquée à l'inventaire et la quantité que le syndic peut lui délivrer, auquel cas le syndic se réserve la possibilité d'annuler l'acceptation de la soumission concernée qui est alors réputée ne s'être jamais produite.
- 2.5 Au cas où le syndic opte pour ajuster le montant offert, le soumissionnaire accepte que la valeur attribuée aux biens à l'inventaire soit utilisée, à l'exclusion de toute autre méthode d'ajustement et reconnaît que cette valeur ne peut être utilisée à d'autres fins et ne constitue pas une représentation de la part du syndic quant à la valeur des biens.

- 2.6 Lorsqu'il y a offre de vendre pour le compte de l'actif, ce paragraphe s'applique à l'offre compte tenu des adaptations de circonstance et une garantie de réalisation minimale pour l'actif doit être énoncée dans l'offre.
- 2.7 Le dépôt d'une soumission constitue une acceptation irrévocable, du soumissionnaire, de toutes les modalités et conditions de vente.

3 ABSENCE DE GARANTIE DE LA PART DU VENDEUR

- 3.1 Le promettant-acquéreur reconnaît qu'il acquiert les biens à ses seuls risques et périls.
- 3.2 En déposant une soumission dans le présent appel d'offres, le promettant-acquéreur reconnaît qu'il s'est basé sur ses connaissances, ses propres investigations ainsi que sur le résultat de l'inspection qu'il a fait des actifs offerts en vente afin de se satisfaire de la valeur des actifs.
- 3.3 D'autres informations, non contenues au présent document, pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux promettants-acquéreurs de se faire une opinion sur l'opportunité de se porter acquéreur des biens offerts en vente dans le présent appel d'offres.
- 3.4 Le soumissionnaire reconnaît que le syndic ne fait aucune représentation quant à la responsabilité potentielle du soumissionnaire à titre d'employeur-successeur.

4 TRAITEMENT DE LA SOUMISSION

- 4.1 Lorsque le soumissionnaire retire sa soumission dans la période de quarante-huit (48) heures avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions jusqu'à ce qu'il reçoive avis du résultat des soumissions, le dépôt du soumissionnaire sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés par le soumissionnaire au syndic.
- 4.2 Le syndic doit promptement retourner au soumissionnaire son dépôt si sa soumission n'est pas acceptée.
- 4.3 Le syndic et les inspecteurs ne sont pas tenus d'accepter la plus élevée ni quelque soumission que ce soit.
- 4.4 Le syndic et les inspecteurs se réservent le droit de disposer des biens de toutes autres manières prévues à la Loi.
- 4.5 À moins d'indications contraires clairement énoncées dans la soumission, toutes taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix susmentionné.
- 4.6 Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition, la soumission doit énoncer le montant de la soumission si la condition énoncée dans la soumission est acceptée par le syndic et les inspecteurs, le cas échéant, et le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée.

- 4.7 Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition et que la soumission ne mentionne qu'un montant, ce montant sera considéré comme étant le montant de la soumission si les conditions énoncées dans la soumission ne sont pas acceptées par le syndic et les inspecteurs, le cas échéant.
- 4.8 Malgré toute indication contraire contenue à la soumission, le syndic pourra accepter ou refuser la soumission jusqu'à l'expiration du 10^e jour suivant l'ouverture des soumissions.
- 4.9 Si le soumissionnaire, dont la soumission est acceptée, est une personne liée au sens de l'article 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), la vente devra être autorisée par le Tribunal conformément à la LFI, et ce, aux frais du soumissionnaire et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'informer le syndic de son statut de personne liée lors du dépôt de sa soumission.

5 PRISE DE POSSESSION DES BIENS VENDUS

- 5.1 Il est de l'obligation du soumissionnaire de transmettre sa soumission, au bureau du syndic qui demande les soumissions. Toute soumission transmise à un autre bureau devra être envoyée par télécopieur et/ou courriel au responsable désigné à la demande de soumissions, en précisant à quel bureau de *Roy Métivier Roberge inc.* l'originale a été livrée. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a bien été reçue par le destinataire.
- 5.2 Les adjudicataires doivent prendre possession des biens, autres que des immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre, à moins que les inspecteurs, le syndic ou le Tribunal autorisent un plus long délai.
- 5.3 Dans les cas de biens immeubles, les adjudicataires doivent se conformer aux instructions reçues du notaire instrumentant et/ou du syndic et se rendre disponible(s) au moment demandé afin de clore la transaction, à moins que les inspecteurs, le syndic ou le Tribunal autorisent le report de la date de clôture de la transaction.
- 5.4 Les adjudicataires doivent payer le solde dû sur l'achat des biens, autres que des immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre ou avant de prendre possession, selon celle de ces deux dates qui est la première, à moins que les inspecteurs ou le Tribunal ou le syndic n'autorisent un plus long délai.
- 5.5 Dans le cas de biens immeubles, le prix de vente doit être acquitté en totalité à la plus rapprochée des deux dates suivantes, soit la date de clôture de la transaction ou la date de prise de possession de l'immeuble, à moins que les inspecteurs, le syndic ou le Tribunal autorisent un délai plus long.
- 5.6 Le soumissionnaire prend possession de tous les biens sans exception et, si certains d'entre eux contiennent ou constituent des contaminants, déchets ou produits dangereux, le soumissionnaire en dispose avec soin et diligence en conformité avec les lois applicables en environnement.
- 5.7 Le syndic donne accès aux lieux où sont situés les biens selon les modalités convenues avec le ou les adjudicataires qui s'engagent à assurer la sécurité des lieux et à les laisser propres à leur départ.

5.8 Le syndic ne fournit aux soumissionnaires que les seuls documents qu'il possède relativement au titre et à la désignation des biens ou immeubles.

5.9 Dans la vente de biens qui comprennent des éléments de stockage (informatique ou autre), le soumissionnaire s'engage à détruire les informations relatives à des tiers.

6 DÉFAUT DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE

6.1 Lorsque l'adjudicataire fait défaut de se conformer aux exigences prévues quant à la date de prise de possession des biens, il devra assumer toutes les dépenses additionnelles occasionnées par suite de son défaut.

6.2 Lorsque l'adjudicataire fait défaut de payer les dépenses additionnelles mentionnées au paragraphe précédent, le syndic pourra révoquer l'acceptation de la soumission et confisquer le dépôt à titre de dommages-intérêts.

6.3 Le soussigné convient que toute somme qu'il doit verser au Syndic en vertu des présentes porte intérêt au taux de 15% l'an à compter de la date d'exigibilité d'une telle somme.

Note :

Les présentes conditions s'ajoutent à celles mentionnées sur le document d'appel d'offres. En cas d'incompatibilité relativement à une ou plusieurs conditions, la ou les conditions de l'appel d'offres primeront.

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

Laurier Québec – Édifice Champlain (porte 23)
1155, Avenue de Germain-des-Prés, bureau 1000
QUÉBEC (Québec) G1V 4K5

Téléphone : (418) 651-5500

Télécopieur : (418) 651-8077

Syndic :

M. François Cauchon, PAIR, SAI, syndic associé

Courriel : jroberge@rmrsyndics.com

Adjointe :

Mme Josée Laferrière, Administratrice Senior

Courriel : jlaferriere@rmrsyndics.com



1628, RUE ROYALE
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9A 4K3
TÉLÉPHONE: 819-375-6315
TÉLÉCOPIEUR: 819-375-9740
web: www.sigtr.com

DOSSIER: 9240-9192 Québec inc. FASRS Simard 2011

N/Dossier: 19126-AM

MANDAT: Inventaire et évaluation

ADRESSE: 1841, boulevard Wilfrid-Hamel, local C, Québec (Québec)

LOCALISATION DES BIENS: Idem

MODE D'ÉVALUATION: Valeur marchande

DATE: 14 août 2026, 10h00

LOT 1

E) Équipement spécialisé

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
1E-001	RÉCEPTION Table à repasser à vapeur, marque Reliable, modèle 614HA, # de série 6140538 comprenant: * 1 station de fer à vapeur, marque Reliable, modèle i500/i30, année 2013, # de série 15451. <i>Photo 1</i>	1	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1E-002	ATELIER Table à détacher à vapeur, marque W. M. Cissell, sans modèle et # de série apparents. <i>Photo 2</i>	1	1 200,00	1 200,00

Suite lot 1E page 2

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
1E-003	Laveuse commerciale, marque Wascomat, modèle EXSM230s, année 2004, capacité de 65 livres, # de série 6230/004219. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 3</i>	1	500,00	500,00
1E-004	Laveuse commerciale, marque Wascomat, modèle W640c, année 2009, capacité de 40 livres, # de série 00650/0012024. <i>Photo 4</i>	1	4 500,00	4 500,00
1E-005	Laveuse commerciale, marque Dexter, modèle WCVD55HCS-12, capacité de 55 livres, # de série 207050050018. <i>Photo 5</i>	1	4 500,00	4 500,00
1E-006	Laveuse commerciale, marque Cissell, modèle CPC80HP21121NRCUSA, année 2005, capacité de 80 livres, # de série 008118. <i>Photo 6</i>	1	12 000,00	12 000,00
1E-007	Laveuse commerciale, marque Milnor, sans modèle et # de série apparents. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 7</i>	1	100,00	100,00
1E-008	Sécheuse commerciale au gaz naturel, marque Huebsch, modèle HT120NREF6G2W01, capacité de 120 livres, # de série 1312008856. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 8</i>	1	2 000,00	2 000,00

Suite lot 1E page 3

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
1E-009	Repasseuse à rouleau 56", marque Simplex (Speed Queen), modèle DE 56, # de série 5572. <i>Photo 9</i>	1	1 000,00	1 000,00
1E-010	Sècheuse commerciale, marque WascoDry, capacité d'environ 50 livres, modèle et # de série non accessibles. <i>Photo 10</i>	1	4 000,00	4 000,00
1E-011	Laveuse commerciale, marque Dexter, modèle T-900, capacité de 60 livres, # de série non accessible. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 11</i>	1	500,00	500,00
1E-012	Laveuse commerciale, marque Wascomat, modèle W185, capacité de 50 livres, # de série non accessible. <i>Photo 11</i>	1	3 500,00	3 500,00
ÉTAGÈRES				
1E-013	Convoyeur aérien, sans marque, modèle et # de série apparents. <i>(Évaluation sous toutes réserves que toutes les composantes du convoyeur sont sur place.)</i> <i>Photos 12 à 14</i>	1	5 000,00	5 000,00
1E-014	Sècheuse commerciale au gaz naturel, marque American Dryer, modèle ADG75D, capacité de 75 livres, # de série non accessible. <i>Photo 15</i>	1	4 000,00	4 000,00

Suite lot 1E page 4

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
1E-015	Presse à repasser à vapeur, marque The New Yorker, modèle Ultramatic, # de série non accessible. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 16</i>	1	100,00	100,00
1E-016	Mannequin à défroisser à vapeur, marque W. M. Cissell, modèle AHB-10 (FFCD), # de série 55975. <i>Photo 17</i>	1	300,00	300,00
1E-017	Sécheuse commerciale au gaz naturel, marque American Dryer, modèle ADG75D, année 1987, capacité de 75 livres, # de série 321149. <i>Photo 18</i>	1	3 000,00	3 000,00
	TOTAL LOT 1			48 000,00 \$

LOT 2

E) Équipement

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
	RÉCEPTION			
2E-001	Lot de mobilier et d'équipement de bureau comprenant: * 1 comptoir de réception modulaire * 1 bureau en mélamine * 2 bureaux modulaires * 1 classeur à documents * 3 fauteuils fini tissu, base sur roulettes * 1 armoire en métal sur roulettes * 1 comptoir en mélamine sur roulettes * 3 classeurs verticaux en métal 5 tiroirs * 1 boîtier informatique, marque Lenovo * 1 écran plat, marque Philips * 1 routeur, marque TP-Link * 1 appareil multifonction, marque Brother * 1 imprimante, marque Epson * 1 téléphone, etc. <i>Photos 19 à 21</i>	1	1 350,00 \$	1 350,00 \$
	BUREAU			
2E-002	Lot de mobilier et d'équipement de bureau comprenant: * 1 bureau en métal, dessus vitré * 1 fauteuil fini similicuir, base sur roulettes * 1 étagère en mélamine * 1 comptoir en mélamine * 2 fauteuils fini tissu, structure de métal * 1 classeur vertical en métal 3 tiroirs * 1 boîtier informatique, marque Lenovo * 1 écran plat, marque Philips			

Suite lot 2E-002 page 6

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
2E-002 (Suite)	Lot de mobilier et d'équipement de bureau comprenant: * 1 écran plat, marque Asus * 1 imprimante matricielle, marque Brother * 1 micro-ondes commercial, marque Amana * 1 téléphone, etc. <i>Photos 22 et 23</i>	1	850,00	850,00
	SALLE ÉLECTRIQUE			
2E-003	Lot de mobilier et d'équipement de bureau comprenant: * 1 écran plat, marque HP * 1 commutateur, marque 3Com * 1 boîtier de sécurité réseau, marque Watchguard * 1 boîtier informatique, marque IBM * 1 étagère en bois, etc.	1	350,00	350,00
	ATELIER			
2E-004	Transpalette, sans marque et modèle apparents.	1	200,00	200,00
2E-005	Transpalette manuel, marque Lift-Rite, modèle LCS55. <i>Photo 24</i>	1	300,00	300,00
2E-006	Transpalette avec balance et imprimante, marque ULINE, modèle H-4564, # de série 0212118007. <i>Photo 24</i>	1	1 500,00	1 500,00

Suite lot 2E page 7

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
2E-007	Tour horizontal, marque Logan, modèle 1400. <i>Photo 25</i>	1	600,00	600,00
2E-008	Presse hydraulique manuelle 25 tonnes, marque Dake, modèle 25H, sans # de série apparent. <i>Photo 26</i>	1	1 800,00	1 800,00
2E-009	Grue portative 2 tonnes, marque Black Jack, sans modèle apparent. <i>Photo 27</i>	1	150,00	150,00
2E-010	Bassin de nettoyage, marque Burgess, modèle B-10. <i>Photo 28</i>	1	125,00	125,00
2E-011	Chariot dévidoir à courroie d'attache, sans marque et modèle apparents. <i>Photo 29</i>	1	125,00	125,00
2E-012	Compresseur d'air horizontal, marque DeVilbiss, modèle 432, # de série 286830. <i>Photo 30</i>	1	1 200,00	1 200,00

Suite lot 2E page 8

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
2E-013	Lot de mobilier et d'équipement divers comprenant: * réfrigérateur * armoires en métal * étagères en métal * étagères industrielles * établis * escabeaux * chariots de service * chariots plateformes * chariot de buanderie * transpalettes (hors d'usage) * laveuse résidentielle * ensemble d'équipement d'entretien, etc.	1	3 000,00	3 000,00
2E-014	Lot d'outillage divers comprenant: * perceuses à percussion * clés à percussion 3/4" * scie circulaire 7 1/4" * pistolet thermique * leviers hydrauliques * appareil de survoltage * pompe à eau * touret double * ensemble d'outils manuels, etc.	1	850,00	850,00

Suite lot 2E page 9

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
2E-015	MEZZANINE Lot de mobilier et d'équipement divers comprenant : * chariot plateforme * armoire en métal * casier de rangement * classeurs horizontaux * classeurs verticaux * table en mélamine * chaises fini tissu * murets séparateurs * laveuses à tapis * polisseuse à plancher * aspirateur, etc.	1	1 500,00	1 500,00
	TOTAL LOT 2			13 900,00 \$

LOT 3**R) Remorque**

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
3R-001	Remorque ouverte galvanisée 10', marque Maxi-Roule, modèle LOW66123TG, année 2015, 2 essieux, # de série 2MXUA4B31FD060349, immatriculée RF3413S. <i>Photo 31</i>	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
	TOTAL LOT 3			2 500,00 \$

LOT 4**V) Véhicule**

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
4V-001	Fourgonnette, marque GMC, modèle Savana 2500, année 2009, moteur à essence 4.8 litres, # de série 1GTGG29C691166436, immatriculée FLW2878. <i>(Hors d'usage lors de l'inventaire)</i> <i>Photo 32</i>	1	700,00 \$	700,00 \$
	TOTAL LOT 4			700,00 \$

LOT 5**R) Matériel roulant**

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
5R-001	Chariot élévateur au propane, marque Allis-Chalmers, modèle FP 50, capacité de 5 000 livres, # de série 27210009. <i>Photo 33</i>	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	TOTAL LOT 5			3 000,00 \$

LOT 6

M) Marchandises

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
	ENSEMBLE DES LIEUX			
6M-001	Lot de pièces et marchandises neuves et usagées comprenant: courroies, valves, relais, thermostats, joints d'étanchéité, interrupteurs, radiateurs, ressorts, contrôles, boyaux, engrenages, capteurs, portes, bobines, boulonnerie, appareils hors d'usage, etc. <i>(Évaluation sous toutes réserves sans aucun décompte physique complet de notre part.)</i> <i>Photo 34</i>	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	TOTAL LOT 6			25 000,00 \$

LOT 7

T) Sujet à propriété de tiers

LOT	DESCRIPTION	QTE	VALEUR UNITAIRE	TOTAL
	RÉCEPTION			
7T-001	Système de surveillance avec caméras. (Sujet à propriété de André Hébert)	1	- \$	- \$
	SALLE ÉLECTRIQUE			
7T-002	Modem, (Sujet à propriété de Bell)	1	-	-
	ATELIER			
7T-003	Bonbonnes de gaz. (Sujet à propriété du fournisseur)	1	-	-
	MEZZANINE			
7T-004	Ensemble de pneus avec jantes. (Sujet à propriété de André Hébert)	1	-	-
	TOTAL LOT 7			- \$

DESCRIPTION	
VALEUR MARCHANDE TOTALE	
LOT 1 - Équipement spécialisé	48 000,00 \$
LOT 2 - Équipement	13 900,00 \$
LOT 3 - Remorque	2 500,00 \$
LOT 4 - Véhicule	700,00 \$
LOT 5 - Matériel roulant	3 000,00 \$
LOT 6 - Marchandises	25 000,00 \$
LOT 7 - Sujet à propriété de tiers	- \$
	93 100,00 \$

PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12

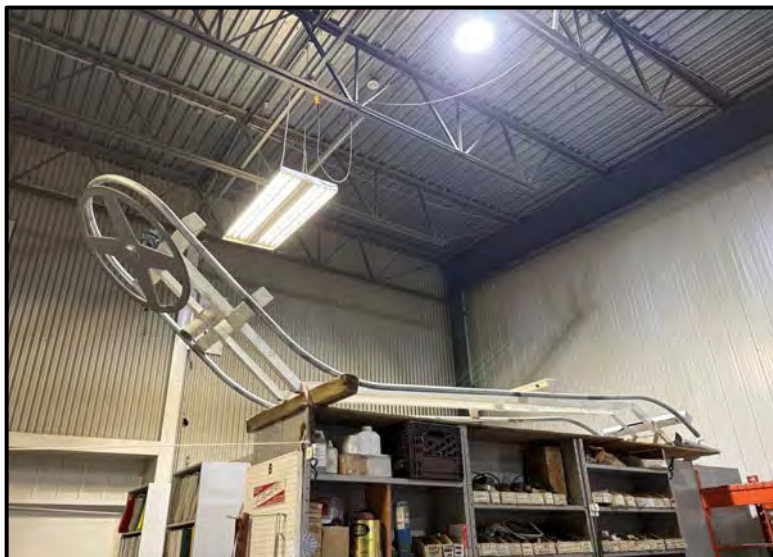


PHOTO 13



PHOTO 14

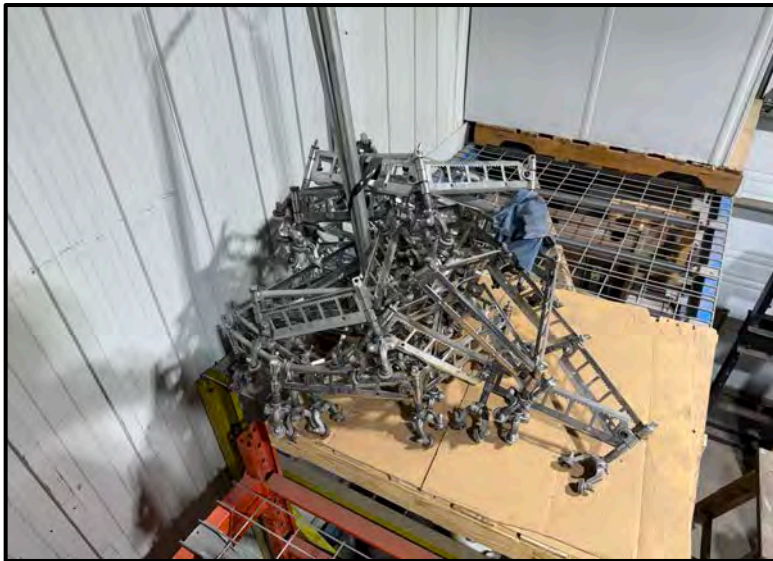


PHOTO 15



PHOTO 16



PHOTO 17



PHOTO 18



PHOTO 19



PHOTO 20



PHOTO 21

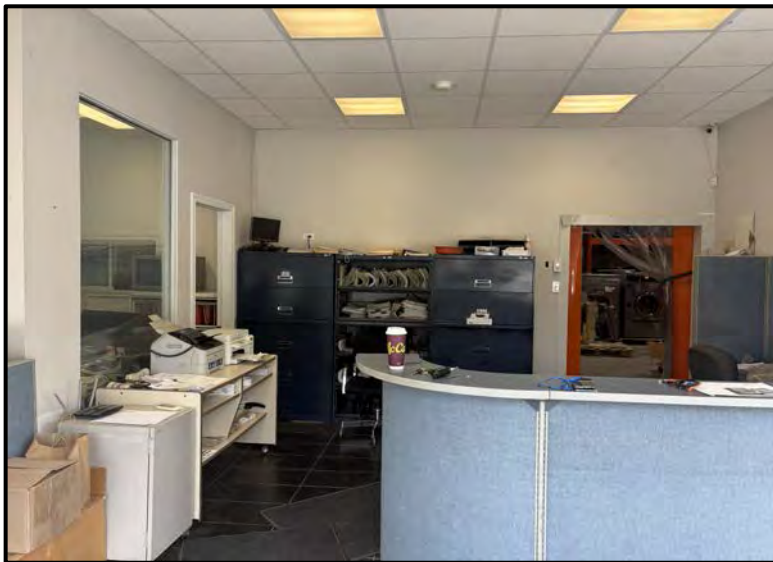


PHOTO 22

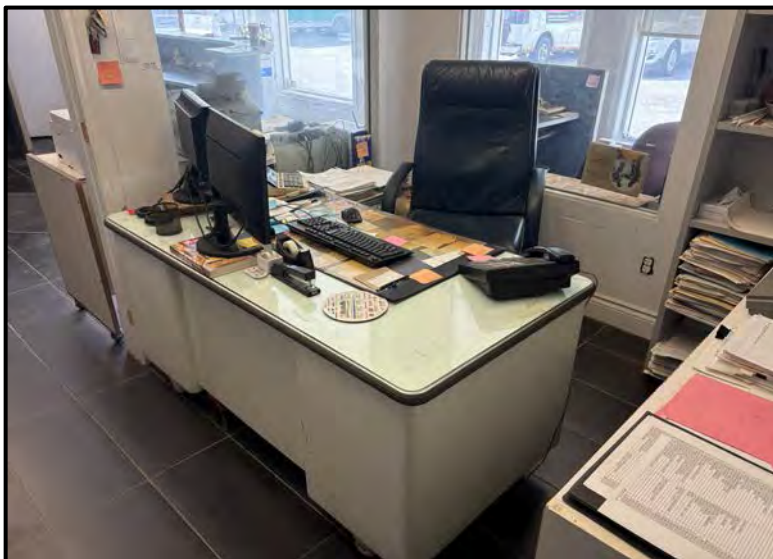


PHOTO 23



PHOTO 24



PHOTO 25



PHOTO 26



PHOTO 27

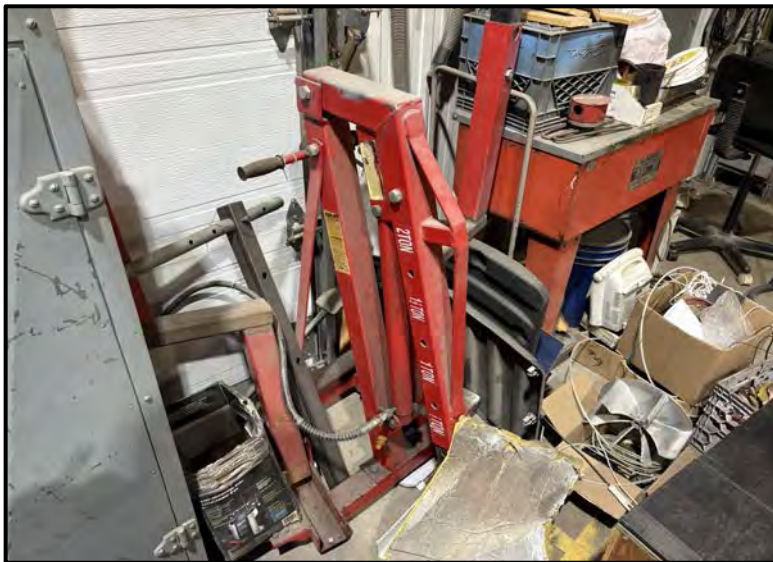


PHOTO 28



PHOTO 29



PHOTO 30



PHOTO 31



PHOTO 32



PHOTO 33



PHOTO 34

